

930. — 31 DÉCEMBRE 1847. — *Loi contenant le budget des dotations pour l'exercice 1848* (1). (Monit. du 1<sup>er</sup> janvier 1848.)

Léopold, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Article unique. Le budget de dotations est fixé, pour l'exercice 1848, à la somme de trois millions trois cent quatre-vingt-onze mille huit

cent soixante et douze francs soixante et quinze centimes (fr. 3,391,872 75 c.), conformément au tableau ci-annexé.

Promulguons la présente loi, ordonnons qu'elle soit revêtu du sceau de l'État et publiée par la voie du *Moniteur*.

Contre-signé par le ministre des finances, M. Veydt.

## TABLEAU

*Du budget des dotations pour l'exercice 1848.*

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHARGES		TOTAL.
	Ordinaires.	Extraordin.	
<b>CHAPITRE PREMIER.</b>			
Article unique. Liste civile (mémoire) . . . . .	2,751,322 75	»	2,751,322 75
<b>CHAPITRE II.</b>			
Article unique. Sénat. . . . .	30,000 »	10,000 »	40,000 »
<b>CHAPITRE III.</b>			
Article unique. Chambre des représentants. . . . .	438,650 »	»	438,650 »
<b>CHAPITRE IV.</b>			
<b>COUR DES COMPTES.</b>			
Art. 1 <sup>er</sup> . Membres de la cour. . . . .	58,000 »	»	} 161,900 »
Art. 2. Personnel des bureaux. . . . .	81,000 »	»	
Art. 3. Matériel, dépenses diverses, loyer du local provisoire. . . . .	16,900 »	2,000 »	
Art. 4. Pensions. . . . .	4,000 »	»	
<b>Total du budget des dotations, fr.</b>	<b>3,379,872 75</b>	<b>12,000 »</b>	<b>3,391,872 75</b>

(1) Présentation à la chambre des représentants par le ministre des finances le 12 avril 1847. — Rapport par M. Mercier le 13 décembre. — Discussion et adoption le 29 à l'unanimité des 69 membres présents.

Rapport au sénat par M. d'Hoop le 30 décembre. — Discussion et adoption le 31 décembre à l'unanimité des 30 membres présents.